



Politique de sante et securite

Giovanardi S.p.A. s'engage à minimiser le niveau de risque pour la sécurité lié à ses activités.

La Direction de Giovanardi S.p.A. définit l'engagement de l'entreprise dans l'élaboration de sa propre politique de Sécurité et Santé au Travail en tenant compte de ses activités.

L'objectif ultime est de rendre le lieu de travail aussi sûr que possible. Pour atteindre ce but, Giovanardi S.p.A. s'engage à respecter la législation en vigueur, mais aussi à prévenir les accidents et les maladies professionnelles, par une amélioration continue des performances dans le cadre d'une plus grande réduction du risque.

Le Système de Gestion de la Sécurité vise à la prévention et à la correction des situations dangereuses, par l'implementation de l'analyse des causes et des remèdes possibles en cas d'événements même potentiellement dangereux.

Giovanardi S.p.A. s'occupe alors non seulement de la diffusion de cette politique auprès du personnel, mais aussi de leur sensibilisation par la formation et l'information en termes de Sécurité et Santé au Travail et de la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires. La même politique est également communiquée à tous ceux qui, bien que n'étant pas partie du personnel de Giovanardi S.p.A., se retrouvent à l'intérieur des espaces de l'entreprise ou qui travaillent au nom ou pour le compte de Giovanardi S.p.A.

Si ce qui précède représente l'objectif ultime, afin de l'atteindre, Giovanardi S.p.A. définit une série de buts de sécurité spécifiques en tenant compte des dangers présents, des données de performance qui permettent la vérification de la sécurité, des besoins de tous les personnes impliquées dans le Système, des ressources disponibles et de celles jugées nécessaires et, enfin, de la contribution personnelle et spontanée de tous ceux qui jugent opportun de notifier un avis.

Ces objectifs sont périodiquement soumis à vérification et measurement, ainsi qu'à un nouvelle évaluation.

Tous les collaborateurs sont donc censés apporter leur contribution, en opérant en pleine conscience de l'importance de leur rôle, dans le respect des devoirs et des procédures établies, afin que l'entreprise puisse:

- Opérer conformément aux lois applicables en matière de santé et sécurité au travail, en gardant un résultat toujours supérieur aux paramètres requis;



- Maintenir le Système de Gestion ISO 45001 actif et efficace;
- Opérer dans le respect des dispositions relatives à la sécurité et à la conformité du lieu de travail, afin de prévenir les risques d'accidents;
- S'engager dans les activités de prévention des risques, pour les activités exercées à l'interne et pour celles confiées à l'extérieur;
- Investir dans la formation et l'entraînement du personnel afin d'en accroître les compétences et de leur faire prendre conscience de l'influence que le travail de l'individu a sur les risques liés à sa propre sécurité et à celle des autres;
- Choisir, si possible, des solutions techniques qui réduisent le niveau de risque;
- Investir avec continuité dans les appareils, machines et équipements, afin d'améliorer la qualité des produits et d'optimiser la production, au but d'en contenir les coûts et limiter le risque d'accidents;
- Définir les objectifs et les buts liés à la sécurité, à intégrer avec la gestion opérationnelle des appareils et avec les programmes de développement de l'entreprise;
- S'assurer que la politique de santé et sécurité au travail est comprise, mise en œuvre et maintenue à tous les niveaux de l'organisation et que le système est soutenu par des activités de formation et d'entraînement périodiques et systématiques;
- Assurer la mise à jour continue de l'évaluation des risques pour la sécurité;
- Interagir avec les fournisseurs qui travaillent sur le site et avec les fournisseurs en général, afin de vérifier leur niveau réel d'application des procédures de gestion de la sécurité et leur plein respect de la législation applicable en matière de sécurité au travail.